

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL
4.2 - Règlement graphique



P.L.U.I arrêté le : 12 DÉCEMBRE 2018

P.L.U.I approuvé le : 16 DÉCEMBRE 2019

Modification n°1 pour Approbation par le CC le 20 décembre 2021



1:5 000

0 100 200 m



PRIGENT & ASSOCIÉS
Architectes Urbanistes
100A rue Eugène Potier
35100 RENNES
Tél : 02 99 79 28 19

EMPLACEMENTS RÉSERVÉS	N°	SURFACE (en m²)
Aménagement d'un cheminement doux / Bénéficiaire : Commune	ER N° 31	1800
Rearrangement de la RD 278 / Bénéficiaire : CD 53	ER N° 34	29000
Création d'une réserve "forêt inondable" / Bénéficiaire : Commune	ER N° 35	8517
Livraison d'eau entre la route de la Lucette et le ruisseau "Noy" RD 278 / Bénéficiaire : Commune	ER N° 36	8367
Livraison d'eau entre la Lucette et le ruisseau de la Vallée Verte jusqu'à la Chênaie / Bénéficiaire : Bénéficiaire : Commune	ER N° 37	3156
Aménagement d'un espace public et création de logements sociaux / Bénéficiaire : Commune	ER N° 38	10000
Projet d'aménagement de la zone d'habitat collectif "Les Mammes" / Bénéficiaire : Commune	ER N° 39	458
Développement et aménagement d'un parking gare multimodal / Bénéficiaire : Commune	ER N° 40	5962
Extension du plan multifonctionnel gare côté route de Saint-Barthélemy / Bénéficiaire : Commune	ER N° 41	8462
Rearrangement de la route départementale 278 / Bénéficiaire : CD 53	ER N° 42	5407
Jardins entre deux portions de chemins communaux existants / Bénéficiaire : Commune	ER N° 43	235
Rearrangement de la RD 278 / Bénéficiaire : CD 53	ER N° 44	2517
Rearrangement de la RD 278 / Bénéficiaire : CD 53	ER N° 45	4628
Extension d'une station d'épuration des eaux usées / Bénéficiaire : Commune	ER N° 46	3722
Extension d'activités / Bénéficiaire : Commune	ER N° 47	6002
Création d'un parking / Bénéficiaire : Commune	ER N° 48	6841
Création d'un accès vial à la zone Ue / Bénéficiaire : Commune	ER N° 49	772
Aménagement de la RD 278 / Bénéficiaire : CD 53	ER N° 50	438
Aménagement de la RD 278 / Bénéficiaire : CD 53	ER N° 51	75011
Aménagement de la RD 278 / Bénéficiaire : CD 53	ER N° 52	2008
Aménagement de la RD 278 / Bénéficiaire : CD 53	ER N° 53	2203
Aménagement de la RD 278 / Bénéficiaire : CD 53	ER N° 54	1575
Aménagement de la RD 278 / Bénéficiaire : CD 53	ER N° 55	1232
Aménagement de la RD 278 / Bénéficiaire : CD 53	ER N° 56	862
Aménagement de la RD 278 / Bénéficiaire : CD 53	ER N° 57	235
Aménagement de la RD 278 / Bénéficiaire : CD 53	ER N° 58	1568
Aménagement de la RD 30 / Bénéficiaire : CD 53	ER N° 59	1511
Aménagement de la RD 30 / Bénéficiaire : CD 53	ER N° 60	297

Références DAP	Nom	SURFACE (en m²)
53103 - DAP N° 1	Les Egards	10273
53103 - DAP N° 1	L'Onne Du Plessis	57851

La légende indique systématiquement l'ensemble des thématiques identifiées sur le territoire intercommunal (par choix de simplification). Toutes les communes ne sont pas pour autant dotées de toutes les thématiques citées ci-après sur leur territoire.

INFORMATIONS

- Cours d'eau et écoulements
- Cavités naturelles
- 10 - Zones de recherche et d'exploitation de carrière
- 16 - Sites archéologiques
- 99 - Zones inondables
- 99 - Aléas miniers
- 99 - Lotissements

PRESCRIPTIONS

- Arbre remarquable
- 15 - Marges de recul
- 07 - Haies à protéger au titre du L 151-23 du CU
- 07 - Haies à créer pour le renforcement des continuités écologiques
- Espaces boisés classés
- Secteurs avec limitation de la constructibilité ou de l'occupation pour des raisons de nuisance ou de risque
- Emplacements réservés
- Éléments de paysage à protéger
- Terrains cultivés ou non bâtis à protéger en zone urbaine
- Bâtiments susceptibles de changer de destination
- STECAL
- Orientations d'aménagement et de programmation
- Zones humides

ZONAGE

ZONE URBAINE

- Us - Tissu bâti ancien
- Ub - Tissu urbain périphérique
- Ui - Équipements collectifs
- Ue - Activités économiques
- Ueb - Site industriel de La Forge à Port-Brillet
- Uem - Zone d'activités de La Meslerie
- Us - Zone urbaine spécifique
- 1AUe - A urbaniser à vocation économique à court ter
- 1AUh - A urbaniser à vocation habitat à court ter
- 1AUI - A urbaniser à vocation équipements et loi
- 2AUh - A urbaniser à vocation habitat à long ter

ZONE NATURELLE

- N - Naturelle
- Nas - STECAL destiné à l'installation d'abris pour antennes
- Nc - STECAL dédié au maintien et au développement des carrières
- Ncp - STECAL destiné à l'installation de cabanes de chasse et de pêche
- Nf - Secteur destiné à l'exploitation des forêts
- Ni - Secteur destiné à des équipements de loisirs
- N1 - STECAL destiné au développement de gîtes
- N2 - STECAL destiné au maintien et au développement de camping
- N3 - STECAL dédié aux loisirs motorisés
- N4 - STECAL dédié aux activités de comité d'entreprises

ZONE AGRICOLE

- A - Agricole
- Aa - STECAL destiné à développer des activités non agricoles
- Ae - STECAL destiné aux activités équestres et hippiques
- As - STECAL destiné au stationnement
- Ar - STECAL destiné à la production d'énergies renouvelables
- Ap - Agricole sans aucune construction
- Aah - STECAL destiné à développer des activités non agricoles et à accueillir de nouvelles construction d'habitation

